

Cliquez ici si vous ne visualisez pas correctement cet email

eurogipinfos

Le point d'information sur les risques professionnels en Europe



eurogip

comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe

Octobre 2018

Actu communautaire

► Nouvelles fiches d'information sur les nanomatériaux et les outils pratiques pour gérer les substances dangereuses

L'EU-OSHA a créé deux nouvelles fiches d'information en rapport avec la campagne "Lieux de travail sains - Maîtriser l'usage des substances dangereuses" :

- Outils et orientations pratiques concernant les substances dangereuses sur le lieu de travail : présentés dans une base de données, pour garantir une gestion efficace de la sécurité et de la santé ;
- Les nanomatériaux manufacturés sur le lieu de travail.

► REACH : une ONG dénonce la mauvaise qualité des dossiers d'enregistrement

32% des substances chimiques produites ou importées depuis 2010 dans l'Union européenne dans des quantités supérieures à 1 000 tonnes par an ne respectent pas la réglementation REACH. C'est ce qu'affirme le Bureau européen de l'environnement (EEB), en s'appuyant sur une étude conjointe de l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques (*Bundesinstitut für Risikobewertung, BfR*) et de l'Agence allemande de l'environnement (UBA).

En moyenne, plus de 3 substances sur 10 largement commercialisées n'ont pas passé avec succès un test d'évaluation des dossiers qui sont censés contenir des données sur la toxicité pour l'environnement et l'homme de ces substances, afin d'en garantir un usage sûr. 4 rapports remis sur 10 ne respectaient pas les exigences légales en ce qui concerne l'évaluation des effets mutagènes (capacité à induire des mutations génétiques) et 34 % étaient défectueux quant aux effets sur la fertilité. Seulement 31% satisfaisaient aux exigences de REACH en matière d'informations toxicologiques et écotoxicologiques. Le pourcentage restant concernait des dossiers pour lesquels il était nécessaire de réaliser des recherches complémentaires.

Basée à Helsinki, l'ECHA croule sous les quelque 40 000 (sur près de 150 000 molécules en circulation) dossiers d'enregistrement. Elle n'a pu "vérifier la conformité" que de 1 780 d'entre eux, a-t-elle déclaré.

[Lire le communiqué du Bureau européen de l'environnement](#)

► Un accord sur la révision de la directive agents cancérigènes

Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus le 11 octobre à un accord sur la 2^e révision de la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les

risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.
La présidente de la commission de l'Emploi au Parlement, Marita Ulvskog (S&D, SE) a déclaré : "Dans un effort commun avec la présidence autrichienne et avec le soutien technique de la Commission européenne, nous avons pu conclure cet accord pragmatique, grâce auquel huit autres substances cancérigènes seront couvertes par la directive, dont les gaz d'échappement des moteurs diesel. Nous pouvons être fiers de cet accord, qui évitera plus de 100 000 décès dus au cancer au cours des 50 prochaines années." Le risque de cancer pour les travailleurs est la principale cause de décès liés au travail dans l'UE.
Communiqué de la Commission

Actu normalisation

► Poursuite des travaux ISO dans le champ du management de la santé et sécurité au travail

Le comité technique pérenne ISO/TC 283 "Management de la santé et de la sécurité au travail", présidé par Martin Cottam, directeur assurance technique et qualité à la Lloyd's Register et dont le secrétariat est tenu par Sally Swingewood du BSI, s'est réuni du 17 au 21 septembre 2018 à Coventry (Angleterre). Près de 90 experts issus de 36 pays participants et 10 organisations liaisons ont décidé de son programme de travail. Scindés en groupes de travail, ils devaient écrire des textes techniques sur deux thèmes prioritaires.

Le GT2 a rédigé une première ébauche du projet de norme ISO 45003 "Gestion de la santé et sécurité au travail - Santé psychologique et sécurité au travail - Lignes directrices". Il a décidé de parler non pas de risques psychosociaux, mais de risques psychologiques. Cette future norme fera référence à la norme ISO 45001 publiée en mars 2018 sur les systèmes de management de la SST ainsi qu'à l'ISO 10075 (parties 1 à 3) "Principes ergonomiques relatifs à la charge de travail mental". L'ISO/TC 283, qui souhaite réaliser rapidement ce document, vise une publication sous deux ans.

Le GT3 a, quant à lui, débuté la rédaction d'un projet de manuel pour la mise en œuvre de l'ISO 45001 à l'intention des PME, en s'appuyant sur le manuel relatif à la norme ISO 14001 sur le management de l'environnement. Il espère toutefois écrire un document assez court, dans un langage simple, avec des exemples concrets. Ce manuel ne sera pas une norme, et ne sera donc pas soumis aux étapes, votes et enquêtes spécifiques, du processus normatif. Une approbation formelle du comité technique ISO/TC 283 est toutefois prévue avant sa publication à l'horizon de novembre 2019.

La deuxième réunion plénière de l'ISO/TC 283 se tiendra du 4 au 8 mars 2019 au Texas.

► Inscrivez-vous à la 6e Conférence EUROSHNET sur la normalisation, les essais et la certification

Les inscriptions pour cette conférence européenne sur le thème "Be smart, stay safe together - Innovative products and workplaces" qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Dresde (Allemagne) sont ouvertes.

La conférence est organisée dans le cadre du réseau EUROSHNET, un projet commun d'EUROGIP et de l'INRS (France), de la KAN et la DGUV (Allemagne), du CIOP-PIB (Pologne), du FIOH (Finlande) et de l'INSHT (Espagne) qui rassemble des experts en prévention investis d'une mission de normalisation.

Des exposés, ateliers et programmes interactifs donneront aux participants de la conférence 2019 l'occasion d'échanger sur leurs expériences et de dialoguer sur ce qu'ils attendent de produits et postes de travail innovants.

Site de la conférence

S'inscrire à un tarif préférentiel

► Octobre 2018 : quoi de neuf en normalisation SST ?

EUROGIP publie le résultat de la veille qu'il exerce dans le cadre de son activité Normalisation en santé-sécurité au travail (SST) - publications de normes, nouveaux sujets inscrits au programme normalisation et consultations.

Télécharger le "quoi de neuf en normalisation SST" d'octobre 2018

Pour en savoir plus sur tous ces sujets ou vous positionner si vous êtes intéressé, merci d'écrire à Saphia FORTASSI : fortassi@eurogip.fr

► Lancement des travaux de la norme ISO 23617 "Transition démographique et longévité"

Du 5 au 7 novembre 2018 à Hangzhou Shi (Chine), l'ISO/TC 314 "Vieillesse de la population" débutera les travaux de la norme ISO 23617 "Transition démographique et longévité - Recommandations pour l'inclusion sociale par l'adaptation des conditions de travail des seniors".

Cette norme fournira des recommandations aux dirigeants, décideurs, responsables des ressources humaines ou de formation ainsi qu'aux responsables impliqués dans la création d'environnements de travail sur ces deux points relatifs à l'emploi des seniors :

- Qualité de travail des seniors en apportant une valeur ajoutée aux conditions de management et de travail.
- Conditions du travail senior (prévention pour préserver la santé, maintien de la motivation, valorisation de l'expérience, transmission des savoirs et plus grande implication des plus âgés dans le monde du travail).

La norme devrait couvrir les champs suivants : l'apprentissage tout au long de la vie - la reconversion professionnelle ; la conception du lieu de travail (accessibilité physique, environnement sécurisé) ; les technologies du lieu de travail ; les pratiques de travail ; les relations du lieu de travail ; des propositions d'études de cas.

Actu pays

► GRANDE-BRETAGNE : un rapport sur les priorités SST du HSE

Selon un rapport du Health and Safety Executive (HSE), les problèmes de santé mentale (stress, anxiété ou dépression principalement) et les troubles musculo-squelettiques sont les priorités aujourd'hui et le seront encore demain. Les problèmes pulmonaires et respiratoires représentent également une préoccupation.

C'est ce qui ressort d'une multi approche : consultation ciblée des parties prenantes, examen de la documentation récente, analyse des données probantes, des statistiques sur la santé au travail et des travaux prévisionnels sur le futur, collecte des points de vue des personnes ayant une expertise médicale, sanitaire, scientifique et réglementaire. Cela doit permettre au HSE de maximiser son impact sur l'amélioration de la santé au travail dans le cadre de ses priorités stratégiques définies en 2016.

[En savoir plus](#)

► LUXEMBOURG : l'AAA publie son 1er rapport annuel

Dans un contexte de modernisation et d'amélioration de sa communication, l'Association d'assurance accident (AAA) publie son premier rapport annuel qui donne une vue

d'ensemble de son fonctionnement, ses missions, ses activités ainsi que des données clés et des résultats financiers en 2017.

Une analyse rétrospective permet de constater que l'AAA a atteint le but qu'elle s'était fixé en mettant en œuvre une réforme majeure en 2001 pour indemniser plus justement les assurés par des prestations similaires à celles du droit commun, tout en gardant l'équilibre financier. Par rapport à 2016, les dépenses n'ont augmenté que légèrement (2,8%). En revanche, les recettes émanant des cotisations à charge des employeurs et des assurés non-salariés ont affiché une croissance plus prononcée (7%). Le taux de cotisation unique de l'année 2016 de 1 % de la masse salariale a ainsi pu être maintenu et se situe à un niveau historiquement bas.

Concernant le régime général (qui couvre toute personne exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg), 15 780 accidents du travail, 3 638 accidents de trajet et 99 maladies professionnelles ont été reconnus en 2017. L'AAA reçoit en moyenne 100 déclarations par jour, sachant que le Luxembourg compte 30 665 entreprises et 406 129 travailleurs-unité.

Le nombre des accidents reconnus est resté stable, malgré l'accroissement important de la population active au cours des dernières années. Pourtant, force est de constater que même si le taux de fréquence des accidents est à son niveau le plus bas, le nombre de décès liés au travail reste élevé (21).

[Lire le rapport annuel 2017](#)

► AUTRICHE : sur la piste des maladies professionnelles

La liste des maladies professionnelles, "liste BK", comprend actuellement 53 pathologies, dont les plus courantes sont la surdité due au bruit et les maladies de la peau, suivies des maladies des poumons et des voies respiratoires ; plus de 20% sont des cancers. Ces dernières années, les tumeurs malignes du poumon et de la plèvre liées à l'amiante ont malheureusement augmenté.

De nombreux médecins ne savent pas qu'il est obligatoire de signaler toute suspicion de cancer professionnel. Si l'AUVA reçoit un rapport de maladie professionnelle, une enquête vise à déterminer si la personne concernée a été en contact avec des substances nocives au travail. Si le caractère professionnel de la maladie est reconnu, la victime est couverte par l'ensemble des prestations de l'assurance-accidents (soins, prestations en nature, rééducation médicale par exemple dans la clinique de réadaptation Tobelbad de l'AUVA, soutien psychologique...).

Dans la pratique, il est souvent difficile d'établir le lien entre le travail et la maladie, comme en témoigne cet exemple. Un patient âgé de 70 ans a travaillé comme jardinier pendant plus de 40 ans jusqu'à sa retraite. Il a été victime d'un mésothéliome alors que l'exposition à l'amiante est extrêmement rare dans ce métier. L'enquête approfondie a révélé que l'assuré avait été apprenti menuisier quelques mois après l'école et avait été en contact avec le minerai lors de la coupe de rideaux (protection thermique dans les cuisines). La maladie professionnelle (27 B) a été reconnue.

[En savoir plus](#)

Agenda

► 10e Conférence internationale sur la prévention des accidents du travail, 23-26 septembre 2019, Vienne (Autriche)

► Symposium international sur la sécurité et l'hygiène au travail - SHO 2019, 15-16 avril 2019, Guimarães (Portugal)

► "Le bien-être au travail dans un monde en mutation : défis et opportunités", 22-24 mai 2019, Paris (France)

► 6e Conférence européenne sur la normalisation, les essais et la certification en santé et sécurité au travail, 12-14 juin 2019, Dresde (Allemagne)

Vous pouvez recevoir la newsletter chaque mois en vous y [abonnant](#)
ou consulter à tout moment les informations publiées sur [Eurogip infos](#)
Eurogip infos est une publication d'Eurogip. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à Eurogip - 51 avenue des Gobelins - 75013 Paris ou écrivez à eurogip@eurogip.fr